

À rédiger par le médecin sur papier à en-tête de façon dactylographiée, ou à défaut, cocher la case justifiant de l'impossibilité de le dactylographier

CERTIFICAT MÉDICAL D'ADMISSION EN SOINS PSYCHIATRIQUES À LA DEMANDE D'UN TIERS

Procédure d'urgence (article L.3212-3 du CSP)
certificat d'un médecin **exerçant ou non** dans l'établissement

Je soussigné,....., Docteur en médecine,
certifie avoir examiné ce jour

M., Mme,

né(e) leà

domicilié(e)
.....

et avoir constaté les troubles suivants :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

J'atteste que

- ses troubles mentaux rendent impossible son consentement
- son état mental impose des soins immédiats assortis soit d'une surveillance médicale constante justifiant une hospitalisation complète, soit d'une surveillance médicale régulière, conformément à l'article L.3212-1 du Code de la Santé Publique ;

Au regard du caractère d'urgence et de l'existence d'un risque grave d'atteinte à l'intégrité du malade, cette admission doit s'effectuer conformément à l'article L. 3212-3 du Code de la Santé Publique.

Je certifie, par ailleurs, n'être ni parent, ni allié au quatrième degré inclusivement, ni avec le tiers demandant les soins, ni avec le directeur de l'établissement d'accueil, ni avec le patient.

Certificat médical manuscrit, le médecin rédacteur étant dans l'impossibilité, pour des raisons techniques, de le faire de façon dactylographiée

Fait à.....

le à h.....

Nom et signature et cachet du médecin